

ACL - SAINT MARTIN D'URIAGE - TARIFS ETE 2018

Appliqués aux familles résidant à Saint Martin d'Uriage. Ces tarifs tiennent compte de l'aide communale.

CENTRES DE LOISIRS

QUOTIENT FAMILIAL	CENTRES DE LOISIRS		JOURNEE SPECIALE (*)		REPAS
	JOURNEE (repas compris)	DEMI-JOURNEE	JOURNEE (repas compris)	DEMI-JOURNEE	
- 300	5,30 €	2,65 €	6,30 €	3,65 €	4,10 €
301 - 530	6,90 €	3,45 €	8,20 €	4,75 €	4,50 €
531 - 760	8,40 €	4,20 €	10,00 €	5,80 €	4,70 €
761 - 990	11,50 €	5,75 €	13,40 €	7,65 €	4,90 €
991 - 1220	14,40 €	7,20 €	16,60 €	9,40 €	5,10 €
1221 - 1450	17,40 €	8,70 €	19,90 €	11,20 €	5,30 €
1451 - 1680	19,40 €	9,70 €	22,20 €	12,50 €	5,50 €
1681 - 1910	21,00 €	10,50 €	24,10 €	13,60 €	5,70 €
+ 1910	22,30 €	11,15 €	25,70 €	14,55 €	5,90 €

(*) Une journée spéciale de centres de loisirs est une journée (ou une demi-journée) proposant une activité spécialisée.

Exemple : activités Club des Petites Maisons les lundis, mardis, jeudis et vendredis ; activités Ski nautique, Canôë-kayak, Aviron, Escrime, Gymnastique artistique et Magie organisées au Clos d'Espières à Gières.

Les activités Construction d'une Ville pour jouer, Théâtre, Ultimate, Cuisine, Peinture sur porcelaine, Percussions, Tchouk-Ball et Atelier Tricot organisées au Clos d'Espières à Gières sont gratuites, mais nécessitent une réservation.

VILLA ARTHAUD

Activités spécialisées proposées pendant les vacances d'été dans le cadre du centre de loisirs

Quotient familial	Equitation (semaine de 5 après-midis)
	Tarifs Saint Martin d'Uriage
- 450	93,00 €
451 - 1220	103,50 €
1221 - 1800	130,50 €
+ 1800	139,50 €

Tarifs forfaitaires à la semaine, sans remboursement possible en cas de défection

Séjours avec hébergement

Quotient familial	Multi-activités (Aiguebelette/Roissard - 5 jours)	Equitation (Crest -5 jours)
	Tarifs Saint Martin d'Uriage	Tarifs Saint Martin d'Uriage
- 450	315 €	400 €
451 - 1220	340 €	425 €
1221 - 1800	365 €	450 €
+ 1800	390 €	475 €

BONS VACANCES DE LA CAF

Si vous avez droit à des bons vacances de la CAF, leur valeur vient en déduction des tarifs indiqués ci-dessus, dans la limite du prix du séjour.

Adhésion à l'Association : 10 € (adhésion annuelle et familiale, valable du 1^{er} septembre 2017 au 31 août 2018).

A NOTER : les règlements par chèques vacances et par CESU sont acceptés.

Les règlements par Carte Bancaire sont possibles, uniquement au siège de l'Association.

Les règlements par virement sont également possibles : se renseigner auprès de notre secrétariat.